

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557

16 mars 2010

SOMMAIRE

Antiva Finance S.A.	26718	Marim S.A.	26724
Association pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentales des Citoyens a.s.b.l.	26703	Micromex Holding S.A.	26708
Bati Expansion	26725	Mohawk Finance S.à r.l.	26691
Bluebell Investments S.A.	26714	Mohawk International Holdings S.à r.l. ...	26691
BRW S.à r.l.	26726	Molin Venice S.à r.l.	26692
B&S Holding S.à r.l.	26719	Navinon S.A.	26692
Cheyenne S.A.	26706	Orinoco Holdings A S.A.	26694
De Ferrari S.A.	26735	Orinoco Holdings B S.A.	26694
Enthopar S.à r.l.	26697	Patron Dieter Holding S.à r.l.	26696
Fern S.à r.l.	26729	Patron Dreieich Holding S.à r.l.	26700
Finer S.A.	26690	Patron Elke Holding S.à r.l.	26703
Finman International S.A.	26690	Patron Ewald Holding S.à r.l.	26705
Fiparel S.à r.l.	26728	Patron Ku'damm Holdings S.à r.l.	26700
Fiparel S.à r.l.	26729	Patron Marina Velca Holding S.à r.l.	26706
German Retail Property Fund Manager S.à r.l.	26690	Patron Pipera Holding S.à r.l.	26706
Henri Finance S.A.	26692	PPF Lux S.à r.l.	26725
Hindi Soparfi S.A.	26719	Sia World S.A.	26736
Impexplux S.à r.l.	26690	Sigelux Group S.à r.l.	26715
Iota Holding S.A.	26711	SSP Luxco S.à r.l.	26735
IT Realty (Cantalupo) S.à r.l.	26691	T and C HOLDING S.A.	26728
Jade Soparfi S.à r.l.	26725	Virsis SA	26710
Karbone S.à r.l.	26712	Wendron S.A.	26724
K-Erlen	26701	Zean Europe S.à r.l.	26695
		Zelaika S.A.	26707

Finer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.858.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 11 décembre 2009:

L'Assemblée a décidé de révoquer les mandats d'administrateur de Madame Mireille Gehlen et Monsieur Thierry Jacob avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010025376/13.

(100021332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

German Retail Property Fund Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.913.

—
EXTRAIT

En date du 28 janvier 2010, le Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited, "private limited company", constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social à FairFax House, 15 Fulwood Place, WC1V 6AY Londres, Angleterre, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 05948858, actionnaire unique de la société German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a changé sa dénomination sociale en Internos Real Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025378/15.

(100021606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Impexlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 1, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 93.687.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08.02.2010 que:

- Madame Lioubov Gladkova, née le 13/04/1953 à Ivanofrankovsk (Russie) et demeurant professionnellement à L-6195 Imbringen, 1, rue Cité Beaulieu est nommée comme seule gérante responsable pour les activités référencées sous les points a) et b) de l'objet de la société en remplacement de Monsieur Alexey Trushin, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.02.2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010025380/16.

(100021654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Finman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.080.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025384/9.

(100021668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

IT Realty (Cantalupo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.081.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010025383/19.

(100021160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Mohawk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.953.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 28 janvier 2010:

James Body a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010.

John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010025385/16.

(100021068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 28 janvier 2010:

James Body a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010.

John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010025387/16.

(100020911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Molin Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.452.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010025389/19.

(100021161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Navinon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.751.

—
Par la présente, il est porté à la connaissance des tiers que GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anciennement LUX-AUDIT REVISION) sise au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg. B 43.298, commissaire aux comptes de NAVINON S.A., démissionne de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025391/11.

(100021123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Henri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.593.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Valérie Quirynen, private employee, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting in the name and on behalf of Central European Investment Fund LLC, a company incorporated under the Laws of Texas, U.S.A., registered with the Secretary of State under number 800146306 with registered office at 301, Congress Avenue, Suite 1900, 78701 Austin, Texas, U.S.A., by virtue of a proxy given on December 17, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- Central European Investments Fund LLC, is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Henri Finance S.A., a société anonyme having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 80 593, incorporated under Luxembourg Laws pursuant to a deed executed before Maître Jean Seckler on December 28, 2000 and published in the Memorial C number 772 of September 18, 2001 (the Company);

- the capital of the Company is fixed at thirty one million seven hundred eighty one thousand EURO (€31,781,000.-) represented by one hundred fifty eight thousand nine hundred and five (158,905.-) A shares and three million nineteen thousand hundred ninety five (3,019,195.-) B Shares divided into ten Euro (€10.-) each, fully paid;

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from the January 1st, 2009 to the December 22, 2009;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned. Furthermore, the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that all the liabilities of the Company are paid;
- the remaining net assets, if any, have been paid to the Sole Shareholder;
- the full discharge is granted to the members of the Board of the Directors of the Company for the exercise of their mandates;
- the liquidation of the Company is done and closed;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her here above capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mme Valérie Quiryren, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant au nom et pour le compte de Central European Investment Fund LLC une société du droit du Texas, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of State of Texas, USA avec siège social au 301, Congress Avenue, Suite 1900, 78701 Austin, Texas, U.S.A., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que Central European Investment Fund LLC, précité est l'actionnaire unique actuel ("Actionnaire Unique"), de la société anonyme dénommée Henri Finance S.A., ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 80 593, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler instrumentant en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 772 du 18 septembre 2001 (la "Société");
- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.781.000,- (trente et un million sept cent quatre-vingt un mille euros), représenté par 158.905-(cent cinquante huit mille neuf cents cinq) actions de classe A et 3.019.195 (trois millions dix neuf mille cent quatre-vingt quinze) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.
- que l'Actionnaire Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'Actionnaire Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 22 décembre 2009;
- que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de la dite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;
- que décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 27, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante ès qualités qu'il agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. QUIRYNEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57298. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025133/102.

(100021356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Orinoco Holdings A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010025393/18.

(100021458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Orinoco Holdings B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010025394/18.

(100021459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Zean Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.798.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, the eighteenth day of December.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Zean Investments, S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.797 (the Parent),

hereby represented by Me Fabian PIRON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 17th day of December two thousand and nine.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Zean Europe S.à r.l, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.798 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated the 13th December two thousand and two, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 191 of the 21st of February two thousand and three.;

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Zean Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au rue Léon Thyès, 12, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.797 (la Société Mère),

représentée par Maître Fabian PIRON, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre deux mille neuf.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Zean Europe, S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.798 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre deux mille deux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 191 du 21 février deux mille trois;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. PIRON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55506. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025125/90.

(100021517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

Extrait des résolutions prises par associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nommé Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010025396/19.

(100021162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

In the year two thousand and nine, on sixteenth day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

ENTHOFIN S.r.l., incorporated under the laws of Italy, having its registered office in I - 38100 Trento, Via Grazioli 75, CCIAA codice fiscale e partita I.V.A. 01991480227 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Elisa Mazzucato, private employee, residing professionally in L -2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy established on December 4, 2009 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the said appearing party, ENTHOFIN S.r.l. is the sole shareholder of ENTHOPAR S.à r.l., with registered office at 11A, boulevard du Prince, L - 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 120866 (the "Company"), incorporated by deed of Me Paul Frieders, then a notary residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2298 of December 8, 2006. The articles of association of the Company were amended (i) by deed of Me Paul Frieders, prenamed on November 22, 2006, published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 207 of February 19, 2007; (ii) by deed of Me Paul Frieders, prenamed on December 13, 2006, published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 327 of March 8, 2007, (iii) by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on September 20, 2007 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2780 of December 1, 2007 and (iv) October 13, 2008 published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* of November 12, 2008 under number 2749; and

- that the Company's capital is set at four million fifty thousand Euros (EUR 4,050,000) represented by one hundred and sixty-two thousand (162,000) parts of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand EUROS (EUR 25,000) so as to raise it from its current amount of four million fifty thousand EUROS (EUR 4,050,000) divided into one hundred and sixty-two thousand (162,000) parts of twenty-five EUROS (EUR 25) each to four million seventy-five thousand EUROS (EUR 4,075,000) by the issue of one thousand (1,000) shares with a nominal par value of twenty-five EUROS (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up, together with a share premium of three million two hundred and seventy-four thousand three hundred and seventy-eight EUROS twenty-four CENTS (EUR 3,274,378.24).

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one thousand (1,000) new shares and to have them fully paid up and to pay up a total share premium amounting to three million two hundred and seventy-four thousand three hundred and seventy-eight EUROS twenty-four CENTS (EUR 3,274,378.24) by contributions in kind consisting of liquid, certain and immediately payable claims the Sole Shareholder's favour and against the Company amounting three million two hundred and ninety-nine thousand three hundred and seventy-eight EUROS twenty-four CENTS (EUR 3,299,378.24) in aggregate (the "Claims").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at December 16, 2009 and two certificates respectively issued by the management of the Sole Shareholder on December 4, 2009 and by the management of the Company on December 16, 2009.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds the Claims against the Company;
- the Claims may not be assigned;
- the Claims have consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claims;
- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of EUR 3,299,378.24 in aggregate.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at four million seventy-five Euros (EUR 4,075,000) divided into one hundred and sixty-three thousand (163,000) parts of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder accepts the resignation of Mr Enrico Zobele as manager of the Company and grants to him full discharge for the execution of his mandate.

The Sole Shareholder decides to appoint with effect as at September 23, 2009 as manager of the Company Mr Thierry FLEMING, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on July 24, 1948, residing in Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately third thousand three hundred euros (EUR 3,300).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove stated capacities, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ENTHOFIN s.r.l., constituée selon les lois d'Italie, ayant son siège social à I - 38100 Trento, Via Grazioli 75, CCIAA codice fiscale e partita I.V.A. 01991480227 ("Associé Unique"), ici représentée Par Madame Elisa Mazzucato, employée privée demeurant professionnellement à L -2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2009 à Luxembourg,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la partie comparante ENTHOFIN s.r.l. est le seul et unique associé de la société ENTHOPAR S. à r.l. (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120 866, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Paul Frieders, alors notaire à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2298 du 8 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés (i) suivant acte reçu par Me Paul Frieders, précité, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 19 février 2007, (ii) suivant acte reçu par Me Paul Frieders, précité, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 8 mars 2007, (iii) suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil d et (iv) par Me Paul Frieders, précité en

date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2749 du 12 novembre 2008; et

- que le capital de la Société est fixé à quatre millions cinquante mille Euros (EUR 4.050.000) divisé en cent soixante-deux mille (162.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille EUROS (EUR 25.000) pour porter son montant actuel de quatre millions cinquante mille Euros (EUR 4.050.000) divisé en cent soixante-deux mille (162.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à quatre millions soixante-quinze mille EUROS (EUR 4.075.000) par création de mille (1.000) actions de vingt-cinq EUROS (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-dix-huit EUROS vingt-quatre CENTS (EUR 3.274.378,24).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement et procéder au paiement de la prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-dix-huit EUROS vingt-quatre CENTS (EUR 3.274.378,24) par apport en nature consistant en créances, liquides, certaines et immédiatement exigibles en faveur de l'Associé Unique et contre la Société pour un montant total de trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-dix-huit EUROS vingt-quatre CENTS (EUR 3.299.378,24) (les "Créances").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 16 décembre 2009 ainsi que deux certificats respectivement émis par les gérants de l'Associé Unique en date du 4 décembre 2009 et par le conseil de gérance de la Société en date du 16 décembre 2009.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient actuellement les Créances;
- les Créances sont incessibles;
- les Créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquérir les Créances;
- les Créances apportées sont actuellement liquides, certaines, et immédiatement exigibles pour un montant total de EUR 3.299.379,24.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à quatre millions soixante-quinze mille Euros (EUR 4.075.000) divisé en cent soixante-trois mille (163.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mr Enrico Zobebe en qualité de gérant de la Société et lui octroie décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Associé Unique décide de nommer avec effet au 23 septembre 2009 en qualité de gérant de la Société Mr Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg le 24 juillet 1948, demeurant à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisa Mazzucato, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC / 2009 / 55573. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010025085/160.

(100021371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patron Dreieich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.700.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement: au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010025398/19.

(100021581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patron Ku'damm Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.170.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Jacqueline Musquar de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010025404/22.

(100021628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 1.000.000,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 135.368.

Im Jahre zweitausendzehn, am vierzehnten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „K-Erlen“ mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 135.368, welche gegründet wurde durch Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph Wagner mit dem Amtssitz in Sanem, am 14. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 380 vom 14. Februar 2008. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert gemäss Urkunde des vorbenannten Notars vom 29. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1011 vom 24. April 2008. Sie hat ein Kapital von fünfhunderttausend Schweizer Franken (500.000,- CHF), eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Anteile zu je einem (1.- CHF) Schweizer Franken.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Robert Langmantel, mit Berufsanschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zur Schriftführerin Frau Isabel DIAS, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, mit gleicher Berufsanschrift.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1.- Annahme und Ratifizierung des Verschmelzungsplans vom 26. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2411 vom 11. Dezember 2009, welcher die Verschmelzung von "K-Erlen Holding" durch die Gesellschaft "K-Erlen", mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 135.367 vorsieht;

2.- Übertragung durch die Gesellschaft "K-Erlen Holding" all ihrer Aktiva und Verbindlichkeiten an die Gesellschaft "K-Erlen" vorgeannt;

3.- Entlastung für die verschiedenen Organe der Gesellschaft "K-Erlen Holding";

4.- Bestimmungen betreffend Auflösung der Gesellschaft "K-Erlen Holding";

5.- Verschiedenes.

- Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften betreffend die Verschmelzungen wurden eingehalten, insbesondere:

a) Veröffentlichung am 11. Dezember 2009 des Verschmelzungsplanes vom 26. November 2009 erstellt durch Maître Martine SCHAEFFER, vorgeannt, also einen Monat mindestens vor dem Abhalten der Generalversammlung welche über den Verschmelzungsplan befinden soll.

b) Hinterlegung der Dokumente welche Artikel 267 (1) a) b) et c) des Gesetzes vorschreibt am Sitz der Gesellschaft "K-Erlen Holding" vorgeannt einen Monat wenigstens vor der gegenwärtigen Versammlung zum Einsehen durch die Anteilhaber.

Eine Bescheinigung erstellt durch den Geschäftsführer der Gesellschaft "K-Erlen Holding" vorgeannt, welche bestätigt dass diese Dokumente während der gesetzlichen Frist am Gesellschaftssitz deponiert waren wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäss von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Anteilhaber erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Annahme und Ratifizierung des Verschmelzungsplans vom 26. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2411 vom 11. Dezember 2009, welcher die Verschmelzung von "K-Erlen Holding" durch die Gesellschaft "K-Erlen", mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 135.367.

26702

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Übertragung durch die Gesellschaft "K-Erlen Holding" all ihrer Aktiva und Verbindlichkeiten an die Gesellschaft "K-Erlen" vorgenannt buchhaltungstechnisch ab dem 30. September 2009.

*Fiskalbestimmungen
Steuer auf Einkommen und Vermögen*

Die Gesellschaft erklärt ausdrücklich die Verschmelzung unter das Statut der Steuerermässigung zu setzen gemäss der Steuer auf den Einkommen von Gemeinschaften vorgesehen durch Artikel 170, Absatz 2 L.I.R. des Gesetzes.

*Verschiedene Bestimmungen
Übergabe der Dokumente*

Bei definitiver Realisation der Verschmelzung, wird die Gesellschaft die Originale aller Gründungs- und Abänderungsurkunden sowie die Buchhaltungsdokumente und andere Dokumente übergeben, sowie die Besitzurkunden oder andere Urkunden welche den Besitz aller Aktiva bestätigen, die Bescheinigungen betreffend die gemachten Operationen, die Mobilienwerte und alle Kontrakte, Archive, Papiere und andere Dokumente betreffend das Eingebachte.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Geschäftsführern Entlastung zu erteilen für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst dass die Gesellschaft aufgelöst ist ohne Liquidation, das ganze Guthaben der Gesellschaft betreffend das ganze Aktiva und Passiva der Gesellschaft werden an die aufnehmende Gesellschaft übertragen.

Fünfter Beschluss

Vorbehaltlich der Bestimmungen von Artikel 273 des Gesetzes betreffend die Folgen der Verschmelzung gegenüber Dritten, stellt die Versammlung fest, dass der Verschmelzungsplan angenommen ist und dass infolge die Verschmelzung definitiv realisiert ist.

Die Versammlung beschliesst dass alle Dokumente und Archive der Gesellschaft am Sitz der aufnehmenden Gesellschaft aufbewahrt werden und dass alle Vollmachten einem Träger der Ausfertigung erteilt werden um alle Formalitäten zu erledigen und um die Streichung der Gesellschaft zu beantragen.

Feststellungen

Der unterzeichnete Notar, gemäss Artikel 271, Absatz 2 des Gesetzes, bestätigt hiermit die Existenz und die Legalität des Verschmelzungsplanes und der Formalitäten welche der Gesellschaft obliegen in Verbindung mit der Verschmelzung.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2717. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010025112/98.

(100021664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patron Elke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.589.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010025400/19.

(100021582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Association pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentales des Citoyens a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4439 Soleuvre, 23, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg F 8.229.

—
STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

Hinterscheid Luc, fonctionnaire communal demeurant 40, rue des Jardins L-4591 Differdange, né à Dudelange, le 16 novembre 1962 de nationalité luxembourgeoise

Gales Alain, fonctionnaire communal demeurant 62, rue G.D.Charlotte L-4430 Belvaux né à Luxembourg, le 21 mai 1973, de nationalité luxembourgeoise

Gouber Nicolas, retraité demeurant 101, rue d'Obercorn L-4475 Belvaux, né à Luxembourg le 20 octobre 1946, de nationalité luxembourgeoise

et ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objets.

Art. 1^{er} . L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de
<ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS ET LIBERTES FONDAMENTALES DES CITOYENS a.s.b.l.>
Désignée ci-après par les termes "l'association".

L'association s'entend politiquement neutre et indépendante.

L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé au:

Café <Am Tippewee>

23, rue d'Ehlerange

L-4439 Soleuvre

Pour atteindre ses objectifs l'association pourra se rallier à des associations non-politiques nationales et internationales.

Art. 2. L'association a pour objet:

- De défendre les droits et libertés fondamentales de citoyens et citoyennes du Grand-Duché de Luxembourg contre toutes lois portant des signes de discrimination, tel que défini par la Conventions des droits de l'homme (résolution 217 A) lors de l'assemblée général de l'ONU du 10 décembre 1948 et transcrit dans la législation luxembourgeoise par la loi du 29 août 1953 portant approbation de la Convention des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, signée à

Rome, le 4 novembre 1950, et du protocole additionnel, signé à Paris, le 20 mars 1952 et de toutes autres lois similaires de par le passé, le présent et le futur.

- De combattre les incohérences de la législation luxembourgeoise.

Titre II. Composition, Admissions, Exclusions, Démissions, Cotisations.

Art. 3. L'association se compose de membres actifs.

Art. 4. Peut devenir membre actif de l'association toute personne qui paie sa cotisation de membre actif et qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée générale. Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois.

Art. 5. L'association peut admettre des délégués d'organisations associées, ayant le statut d'observateur à l'assemblée générale.

Art. 6. L'admission d'un membre actif ou d'une organisation associée se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle que doivent payer les membres actifs est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle pour les membres actifs est fixée au minimum de 5 Euros.

Art. 7. Tout membre actif et toute organisation associée peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. En outre le conseil d'administration a le droit de prononcer l'exclusion de tout membre qui ne paie pas sa cotisation ou qui ne respecte pas les objets et règlements de l'association.

Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours à l'assemblée générale suivante. Toute décision d'exclusion requiert une majorité de deux tiers des voix du conseil d'administration.

Art. 8. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Titre III. Administration.

Art. 9. L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.

Art. 10. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales. Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration ou son remplaçant, et sera envoyée aux membres actifs par avis postal ou par courrier électronique quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant pour lui droit de vote. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

A l'ordre du jour de l'assemblée figurent, conformément au deuxième alinéa de l'article 13 de la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé.

L'assemblée procède à l'examen des comptes des recettes et dépenses de l'exercice écoulé. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 12. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications de statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 14. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- A) toute modification des statuts
- B) la nomination et la révocation des administrateurs
- C) l'approbation des budgets et des comptes
- D) la nomination et la révocation de deux ou plusieurs commissaires aux comptes
- E) la fixation des cotisations
- F) la décharge de la gestion des administrateurs
- G) la dissolution de l'association

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le / la président(e) et le /la secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Art. 16. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins et de 15 membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont:

- le / la président(e)
- le / la / les vice- président(e / s)
- le / la secrétaire
- le / la responsable des finances
- les membres ordinaires.

Les membres du conseil d'administration sont désignés chaque année par l'assemblée générale en session ordinaire.

Les fonctions au sein du conseil d'administration seront fixées lors de la première réunion du conseil d'administration après l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relève pas de la compétence de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 18. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs.

Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par un / une vice-président(e) ou par un autre membre du conseil d'administration de l'association. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. En cas d'égalités des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 19. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites.

Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser aux membres les frais occasionnés par leurs activités.

Art. 20. Le / la responsable des finances ne peut dépenser que l'argent dont il /elle dispose.

Titre IV. Dispositions finales.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction.

L'actif net est attribué au fonds social de la commune du siège.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010. La première assemblée ordinaire statuant sur l'exercice 2010 aura lieu le premier vendredi du mois de mai 2011.

Référence de publication: 2010025106/118.

(100021407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patron Ewald Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.591.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010025402/19.

(100021583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patron Marina Velca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.917.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010025406/19.

(100021584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patron Pipera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.758.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010025408/19.

(100021585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Cheyenne S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.505.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025411/9.

(100021070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.320.

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZELAIKA S.A." avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38 avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 129320, constituée en date du 13 juin 2007, par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C 1683 du 09 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo.

A été appelé aux fonctions de scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Approbation du rapport du Conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre les sociétés anonyme ZELAIKA SA et TEKLA SA, ayant tous deux leur siège social Luxembourg.
- 2.- Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C n. 2462 du 18.12.2009.
- 3.- Constatation de la réalisation de la fusion avec effet au 31 décembre 2009.
- 4.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat.
- 5.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du Conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre les sociétés anonymes ZELAIKA SA et TEKLA SA ayant toutes deux leur siège à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve et ratifie le projet de fusion tel que publié au mémorial C numéro 2462 du 18 décembre 2009.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion avec effet rétroactif au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux organes de la société absorbée, à savoir les administrateurs et le commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société absorbée TEKLA SA.

Sixième résolution

L'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante pendant le délai légal cinq (5) ans à Luxembourg, L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société.

Ainsi suite encore à l'absorption de la société absorbée par la société absorbante, le registre des actions nominatives de la société absorbée sera annulé et les livres et documents de cette dernière seront conservés

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec le projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3408. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010025110/74.

(100021684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Micromex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 94.836.

L'an deux mille neuf,
le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Luxembourg, au siège de la Société s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MICROMEX HOLDING S.A." (la "Société") une société anonyme, constituée conformément à un acte notarié du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 884 du 28 juin 2003.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 94 836, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Beatriz GARCIA, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alessia ARCARI, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million trois cent soixante-huit mille euros (1'368'000.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille euros (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune à un montant d'un million quatre cent mille euros (1'400'000.-EUR) qui sera ainsi représenté par quatorze mille (14'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, par la création et l'émission de treize mille six cent quatre-vingts (13'680) actions nouvelles, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Décision d'accepter l'actionnaire Me Beatriz GARCIA, avocat, avec adresse professionnelle au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à la souscription de toutes ces nouvelles actions, l'autre actionnaire existant ayant renoncé régulièrement à son droit de souscription préférentiel et recevoir la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

3.- Décision de modifier l'article TROIS (3) des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital intervenue.

4.- Décision de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société en remplaçant ses deux derniers alinéas par le seul nouvel alinéa suivant:

"Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'un million trois cent soixante-huit mille euros (1'368'000.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille euros (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune à un montant d'un million quatre cent mille euros (1'400'000.- EUR) qui sera ainsi représenté par quatorze mille (14'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'émettre treize mille six cent quatre-vingts (13'680) actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.-EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, conférant droit à des dividendes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que l'autre actionnaire existant a renoncé dans la mesure nécessaire à son droit de souscription préférentiel à la souscription des actions nouvelles et décide d'accepter la souscription de toutes les treize mille six cent quatre-vingts (13'680) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, par l'autre actionnaire existant ci-après:

Me Beatriz GARCIA, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Me Beatriz GARCIA, avocat, avec adresse professionnelle au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

laquelle comparante, agissant en cette qualité, déclare souscrire les treize mille six cent quatre-vingts (13'680) actions nouvellement émises par la Société, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action, et déclare libérer intégralement chaque action nouvellement émise par un versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en numéraire et que la somme totale d'UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (1'368'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier l'Article TROIS (3) des Statuts de la Société pour refléter ce changement. L'assemblée générale extraordinaire DECIDE que l'Article TROIS (3) des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 3. "Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent mille euros (1'400'000.- EUR) représenté par quatorze mille (14'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société en remplaçant ses deux derniers alinéas par le seul nouvel alinéa suivant:

"Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres

agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GARCIA, A. ARCARI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11218. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010025107/104.

(100021055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Virista SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.539.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VIRISTA S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69539, constituée suivant acte notarié en date du 7 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 6 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 3 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 du 29 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert DIVINE, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert substantiel du siège social au Panama sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Panama.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg au Panama, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée décide d'adopter par la Société la nationalité panaméenne, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Panama.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré au Calle Aquilino de la Guardia, 8, Edificio IGRA, Panama City, République de Panama et que la Société adopte la nationalité panaméenne, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes au Panama.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, G. DIVINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16457. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 JAN. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010025103/64.

(100020955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Iota Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.030.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Salvatore MONACO, administrateur de sociétés, demeurant à Noto-Cda Falcomara.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "IOTA HOLDING S.A.", ayant son siège social au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105.030, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 275 du 26 mars 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "IOTA HOLDING S.A." prédésignée, s'élève actuellement à sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 7.790.000,-), représentés par soixante-dix-sept mille neuf cents (77.900) actions de cent Euros (EUR 100,-), chacune libérée à hauteur de 25%.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "IOTA HOLDING S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36905. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés en Associations.

Luxembourg, le 17 SEP. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025216/46.

(100021402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Karbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 650.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.433.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Karbone S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 144433 and incorporated by deed of the undersigned notary on 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 400 of 24 February 2009 (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on 16 November 2009 and published with the Mémorial number 2457 dated 17 December 2009.

The meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all the five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one US dollars (USD 1), representing 100% of the issued share capital of the Company of five hundred thousand US dollars (USD 500,000), are duly represented at this meeting.

The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed and shall be filed therewith with the registration authorities.

II) The shareholders represented declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

(A). Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000) to an amount of six hundred fifty thousand US dollars (USD 650,000) by the issue of one hundred fifty thousand (150,000) shares of a nominal value of one US dollars (USD 1) each; subscription to and payment by the shareholders of the Company of the additional shares to be issued by the Company through a contribution in cash of one hundred fifty thousand US dollars (USD 150,000); allocation of an amount of one hundred fifty thousand US dollars (USD 150,000) to the share capital.

(B). Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the share capital increase.

Thereupon, the meeting resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000) to an amount of six hundred fifty thousand US dollars (USD 650,000) by the issue of one hundred fifty thousand (150,000) additional shares (the "Additional Shares") of a nominal value of one US dollars (USD 1) each to be paid up by the shareholders.

The Additional Shares have been subscribed to and paid up in full by the shareholders of the Company, through a contribution in cash of an amount of one hundred fifty thousand US dollars (USD 150,000) as follows:

Subscriber	Izzet Bensusan	Tohfeh Pishvaei
Number of shares subscribed	75,000	75,000
Subscribed share capital	75,000	75,000

Proof of such cash contribution in cash to the Company as described here above was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of the capital of the Company, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at six hundred fifty thousand US dollars (USD 650,000) divided into six hundred fifty thousand (650,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever arising in connection with the present deed and which are estimated at € 1,300,- shall be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties, the present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

After reading the present deed to the appearing parties, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Karbone S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144433 et constituée par un acte reçu du notaire soussigné le 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 400 du 24 février 2009 (le "Mémorial").

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné le 16 novembre 2009 et publié au Mémorial numéro 2457 du 17 décembre 2009.

L'assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il appert d'une liste de présence que toutes les cinq cent mille (500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1), représentant 100% du capital social émis de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Tous les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de cette assemblée, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000) à un montant de six cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 650.000) par l'émission de cent cinquante mille (150.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune; souscription et paiement par les associés de la Société des parts sociales additionnelles devant être émises par la Société en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.000); allocation d'un montant de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.000) au capital social.

(B) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

A la suite de quoi, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000) à un montant de six cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 650.000) par l'émission de cent cinquante mille (150.000) parts sociales additionnelles (les "Parts Sociales Additionnelles") ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune devant être souscrites par les associés.

Les Parts Sociales Additionnelles ont été souscrites et entièrement libérées par les associés de la Société, par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.000) comme suit:

Souscripteur	Izzet Bensusan	Tohfeh Pishvaei
Nombre de parts sociales souscrites	75,000	75,000
Capital social souscrit	75,000	75,000

Preuve de cet apport en numéraire à la Société tel que décrit ci-avant a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à six cent cinquante mille US dollars (USD 650.000) divisé en six cent cinquante mille (650.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses actions par résolution de ses associés. Toute prime d'émission disponible est librement distribuable."

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.300.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Hermelinski-Ayache, M.Gadzhhalova, A.Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2010. Relation: EAC/2010/1548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010025091/135.

(100021224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Bluebell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.942.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BARONET HOLDINGS LLC, ayant son siège social au 46, State Street, 3rd Floor, Albany, 12207 New-York, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New-York, le 22 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "BLUEBELL INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 145942, fut constituée par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1026 du 18 mai 2009;

- la société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) action d'une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "BLUEBELL INVESTMENTS S.A.";

- par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "BLUEBELL INVESTMENTS S.A." avec effet immédiat;

- la comparante en sa qualité de liquidateur de la société

"BLUEBELL INVESTMENTS S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions toutes au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "BLUEBELL INVESTMENTS S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/412. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010026307/51.

(100022831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Sigelux Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.162.

— STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Robert FUNCK, agent immobilier, demeurant à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

2.- Monsieur Philippe VERMAST, employé privé, demeurant à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'étude et la réalisation de toutes opérations immobilières et notamment l'acquisition, la vente de tous immeubles, le lotissement et l'aménagement de tous terrains, ainsi que la prise et la dation en location d'immeubles pour son propre compte ou pour compte de tierces personnes.

La société peut entreprendre toutes opérations mobilières et immobilières, civiles, commerciales et financières quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et en particulier la représentation, l'achat et la vente de matériaux de construction et de tous objets contribuant à l'aménagement des habitations.

Elle pourra d'une façon générale faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger tous actes qui sont en rapport avec son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SIGELUX GROUP S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Robert FUNCK, agent immobilier, demeurant à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,	
cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Philippe VERMAST, employé privé, demeurant à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon,	
cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9.

a) Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés de la société. Les cessions et transmissions de parts sociales à tout tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres associés proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses parts sociales par lettre recommandée au(x) gérant(s) de la société en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le(s) gérant(s) devra (devront) immédiatement en aviser les autres associés par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les deux mois à partir de la date de la notification par le cédant au(x) gérant(s). Au cas où un associé n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les associés restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le(s) gérant(s) de la société de la décision de l'associé refusant d'exercer son droit de préemption.

b) En cas de décès d'un associé de la société, les parts sociales sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des parts sociales est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'associé décédé.

c) En cas de cession de parts sociales pour quelque cause que ce soit, la détermination du prix devra être faite à la valeur de l'actif net en tenant compte de la valeur estimée de réalisation.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert FUNCK, agent immobilier, demeurant à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe VERMAST, employé privé, demeurant à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

4.- Le siège social de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. FUNCK, P. VERMAST, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2010. Relation: ECH/2010/110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 04 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010025155/116.

(100020995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Antiva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.118.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-troisième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ALANDO S.A., ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, certificat d'incorporation numéro 068154, immatriculée en République des Seychelles, dûment représentée par FERENGE SERVICES Ltd, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 473240 agissant en sa qualité d'administrateur,

ici représentée par Farida OMAADACHAK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "ANTIVA FINANCE S.A.", ayant son siège social à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 446 du 15 juin 2001 (la "Société").

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 35.000,-(trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

-que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Farida Omaadachak, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC/2009/57010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010026398/62.

(100022734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Hindi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 34.133.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juin 2009

L'Assemblée Générale ordinaire:

- accepte la démission de la société CALCUL S.A., administrateur et nomme à la place pour une période de six ans, la société SHAKA INVEST S.A., administrateur, domiciliée à L-9710 Clervaux 17 Grand-Rue.

- renouvelle les mandats de Monsieur Fernand Toussaint, administrateur et administrateur délégué de société demeurant à Clervaux, de Madame Fabienne Rotthier, administrateur, demeurant à Lasnes (Belgique) pour une période de six ans,

- renouvelle le mandat du commissaire aux comptes LUX AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg pour une période de six ans.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. HINDI SOPARFI

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s. à r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010025251/24.

(100021165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

B&S Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

In the year two thousand ten, the thirteenth day of January, before Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of B&S Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 10-12, rue Medernach, L-7619 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under the number B 135.944 with a statutory capital of EUR 5,000,000.- (the Company). The Company has been incorporated on December 30, 2007 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 534 of March 4, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

There appeared:

1. Sarabel B.V./S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 136.083;

hereby represented by Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing professionally in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 28, 2009; and

2. Lebaras Belgium B.V.B.A., a company duly incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Ter Borch 179, B-2930 Brasschaat, Belgium, registered with the Register of Legal Persons of Antwerp under number VAT BE 0985.104.716;

hereby represented by Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing professionally in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2009; and

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders own all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment of the article 5 (capital), article 19 (allocation of profits) and the section VII (Definitions) of the articles of association of the Company to reflect the removal of the class T shares;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting solely, to proceed on behalf of the Company to the registration of the removal of the class T shares in the register of shareholders of the Company and to realize any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

4. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders acknowledge the share purchase agreement dated as of September 8, 2009 whereby the class T shares have been sold to the Shareholders by Postma Holding B.V./S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 136082 (the former shareholder).

The Shareholders resolve to amend the articles of association of the Company (the Articles) in order to remove any reference to the class T shares.

Then the Shareholders resolve to amend article 5 (capital) of the Articles which shall hence be read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at five million euro (EUR 5,000,000) divided into one hundred and forty-six thousand six hundred and sixty (146,660) Shares S and fifty-three thousand three hundred and forty (53,340) Shares L, each in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Board of Managers may number the "various types of Shares consecutively, beginning with 1 (L1 and S1). With due observance of the provisions of the preceding sentence, the Board of Managers may change the numbering of the various types of Shares.

5.3 Any share premium paid in respect of any Shares S upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the S Share Premium Reserve Account and the S Share Premium Reserve Account II) of the Company and any share premium paid in respect of any Shares L upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the L Share Premium Reserve Account and the L Share Premium Reserve Account II) of the Company.

5.4. The S Share Premium Reserve Account and the L Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Shares S and Shares L, respectively, subject to the Articles". The Shareholders resolve to amend article 19 (allocation of profits) of the Articles which shall hence be read as follows:

" Art. 19. Allocation of Profits.

19.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

19.2 Upon the allocation to the statutory reserve mentioned in Article 19.1, the remaining profit will be available to the General Meeting, with due observance of the following provisions.

19.3 The Company will have a retained surplus account S and a retained surplus account L. The holders of Shares S will be entitled only to the retained surplus account S. The holders of Shares L will be entitled only to the retained surplus account L.

19.4 The General Meeting will decide with due observance of the provisions of the paragraphs set out below what part of the profit will be carried to reserve, what part will be distributed and what part will be carried to the retained surplus accounts or, in the event of a loss, will be withdrawn from the retained surplus accounts.

19.5 With due observance of the provisions of Article 19, a fixed percentage of three percent (3%) of the distributable profit will be added to the retained surplus accounts S and L. That percentage will be calculated on the basis of the status (i) in the retained surplus accounts S and L before profit distribution and (ii) in the share premium accounts SII and LII. If a retained surplus account has a negative balance, interest at a rate of three percent (3%) will be charged.

19.6 If any profit remains after the addition of interest referred to in Article 19.5, that profit will be carried to the retained surplus accounts S and L, pro rata to the nominal shareholdings of the Shares S and L, respectively.

19.7 If any loss remains after the addition of interest referred to in Article 19.5 above, that loss will be deducted from the retained surplus accounts S and L, pro rata to the nominal shareholdings of the Shares S and L, respectively.

19.8 The Company may make interim additions to the surplus accounts if all the shareholders so decide by a unanimous vote at a meeting under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened".

The Shareholders resolve to amend Section VII (Definitions) of the Articles and resolve to remove the definitions of T Shares Premium Account and T Share Premium Account II.

Therefore, Section VII (Definitions) of the Articles shall hence be read as follows:

" 22. In these Articles, the terms listed below have the following meaning:

Board of Managers means the board managers of the Company from time to time.

General Meeting means the general meeting of shareholders of the Company.

L Share Premium Account shall have the meaning set out in article 5.3. of the Articles.

L Share Premium Account II shall have the meaning set out in article 5.3. of the Articles.

S Share Premium Account shall have the meaning set out in article 5.3. of the Articles.

S Share Premium Account II shall have the meaning set out in article 5.3. of the Articles.

Shares means the shares of any class whatsoever with a par value of twenty-five euro (EUR 25) in the share capital of the Company.

Supervisory Board means the supervisory board of the Company from time to time.

Supervisory Directors means the members of the Supervisory Board from time to time".

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting solely, to proceed on behalf of the Company to the registration of the removal of the class T shares in the register of shareholders of the Company and to realize any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorherstehenden Textes:

Im Jahr zweitausend zehn, am dreizehnten Januar, vor mir, Maître Paul Decker, Notar mit Wohnsitz in Luxemburg,

Großherzogtum Luxemburg, fand eine außerordentliche Jahreshauptversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der B&S Holding S.à.r.l. statt, einer privaten Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in 10-12, Rue Medernach, L-7619 Larochette, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (HR) unter der Nummer B 135.944 mit einem gesetzlichen Stammkapital von EUR 5.000.000.- (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 30. Dezember 2007 gegründet gemäß einer Urkunde von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Wohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und veröffentlicht im Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 534 vom 4. März 2008. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde seit ihrer Gründung nicht geändert.

Es erschienen:

1. Sarabel B.V. / S.à.r.l, eine ordnungsgemäß nach den Gesetzen der Niederlande gegründete Gesellschaft mit Sitz in 10-12, Rue de Medernach, L-7619 Larochette, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im HR unter der Nummer B 136,083;

hiermit vertreten durch Rechtsanwältin Emelie van der Knoop-Marius, berufsansässig in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, kraft einer Vollmacht, erteilt am 28. Dezember 2009; und

2. Lebaras Belgium B.V.B.A., eine ordnungsgemäß nach belgischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Ter Borch 179, B-2930 Brasschaat, Belgien, eingetragen im Register für juristische Personen von Antwerpen unter der MwSt.-Nummer BE 0985.104.716;

hiermit vertreten durch Rechtsanwältin Emelie van der Knoop-Marius, wohnhaft in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, kraft einer Vollmacht, erteilt am 10. Dezember 2009. Die vorstellig werdenden Parteien, auf die oben unter Punkt 1 und 2 Bezug genommen wird, sind die derzeitigen Gesellschafter der Gesellschaft und werden nachstehend als die Gesellschafter bezeichnet.

Die Vollmachten der Gesellschafter, nachdem sie unterzeichnet wurden, ne varietur durch die Bevollmächtigten, die für die erscheinenden Parteien handeln und durch den unterzeichneten Notar und sollen der vorliegenden und bei den Zulassungsbehörden einzureichenden Urkunde angeheftet bleiben.

Die Gesellschafter haben den unterzeichneten Notar gebeten, Folgendes schriftlich niederzulegen:

I. Dass die Gesellschafter Eigentümer aller Geschäftsanteile des Stammkapitals der Gesellschaft sind.

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1. Verzicht auf die Einberufungsbekanntmachungen.

2. Änderung des Artikels 5 (Kapital), des Artikels 19 (Verteilung der Gewinne) und des Abschnitts VII (Begriffsbestimmungen) der Satzung der Gesellschaft, um die Abschaffung der Klasse T-Geschäftsanteile gemäß dem Anteilskaufvertrag vom 8. September 2009 wiederzuspiegeln;

3. Änderungsantrag beim Register der Gesellschafter der Gesellschaft, um die oben genannten Änderungen wiederzuspiegeln, wobei jedem Manager der Gesellschaft, der alleine agiert, die umfassende Vollmacht zukommen soll, für die Gesellschaft die Eintragung der Abschaffung der Klasse T-Geschäftsanteile in dem Register der Gesellschafter der Gesellschaft zu vollziehen und alle Formalitäten im Zusammenhang damit zu erledigen (inklusive zwecks Vermeidung von Zweifeln die Einreichung und Veröffentlichung von Dokumenten mit den zuständigen Behörden in Luxemburg).

4. Verschiedenes.

III. Dass die Gesellschafter einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Stammkapitals der Gesellschaft bei der Versammlung vertreten ist, verzichten die Gesellschafter auf die Einberufungsbekanntmachungen, betrachten sich ferner als ordnungsgemäß einberufen und erklären, dass sie bestens über die Tagesordnung, welche ihnen im Voraus mitgeteilt wurde, in Kenntnis gesetzt sind.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter bestätigen einen Anteilskaufvertrag vom 8. September 2009, durch welchen die Klasse T-Geschäftsanteile an die Gesellschafter von Postma Holding B.V. / S.à.r.l. verkauft wurden, einer Gesellschaft, die ordnungsgemäß nach den Gesetzen der Niederlande gegründet wurde und ihren Sitz in 10-12, Rue de Medernach, L-7619 Larochette, Großherzogtum Luxemburg hat und im HR eingetragen ist unter der Nummer B 136082 (der ehemalige Gesellschafter).

Die Gesellschafter beschließen die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) zu ändern, um jeglichen Verweis auf die Klasse T-Geschäftsanteile zu entfernen.

Dann beschließen die Gesellschafter Artikel 5 (Kapital) der Satzung zu ändern, der in der Folge so zu lesen ist:

" Art. 5. Kapital.

5.1. Das Kapital der Gesellschaft wird auf fünf Millionen Euro festgesetzt (EUR 5.000.000), aufgeteilt in hundertsechundvierzigtausendsechshundertundsechzig (146,660) S-Geschäftsanteile und dreiundfünfzigtausenddreihundertundvierzig (53.340) L-Geschäftsanteile, jeder in registrierter Form mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25), wobei alle Geschäftsanteile gezeichnet und voll einbezahlt sind.

5.2. Die Geschäftsführung kann die verschiedenen Arten von Geschäftsanteilen fortlaufend nummerieren, beginnend mit 1 (L1 und S1). Unter gebührender Beachtung der Bestimmungen des vorstehenden Satzes, kann die Geschäftsführung die Nummerierung der verschiedenen Arten von Geschäftsanteilen ändern.

5.3 Jedes Emissionsagio, das hinsichtlich eines S-Geschäftsanteils bei seiner Ausgabe gezahlt wurde, soll einem Agio-Rücklagenkonto der Gesellschaft zugewiesen werden (das S-Geschäftsanteil Agio-Rücklagenkonto und das S-Geschäfts-

anteil Agio- Rücklagenkonto II) und jedes Emissionsagio, das hinsichtlich eines L-Geschäftsanteils bei seiner Ausgabe gezahlt wurde soll einem Agio-Rücklagenkonto zugewiesen werden (das L-Geschäftsanteil Agio-Rücklagenkonto und das L-Geschäftsanteil Agio-Rücklagenkonto II).

5.4. Das S-Geschäftsanteil Agio-Rücklagenkonto und das L-Geschäftsanteil Agio-Rücklagenkonto können in das Grundkapital der Gesellschaft eingegliedert werden, gegen Ausgabe von S-Geschäftsanteilen und L-Geschäftsanteilen, jeweils vorbehaltlich der Satzung".

Die Gesellschafter beschließen Artikel 19 (Verteilung der Gewinne) der Satzung zu verändern, welcher in der Folge so gelesen werden soll:

" Art. 19. Verteilung der Gewinne.

19.1 Die im Jahresabschluss angegebenen Brutto-Gewinne der Gesellschaft, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen stellen den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage sich auf zehn Prozent (10%) des nominalen Stammkapitals der Gesellschaft beläuft.

19.2 Nach der in Artikel 19.1 erwähnten Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage, steht der restliche Gewinn der Versammlung zur Verfügung, unter Beachtung der folgenden Bestimmungen.

19.3 Die Gesellschaft wird ein Gewinnkonto S und ein Gewinnkonto L haben. Die Inhaber von S-Geschäftsanteilen werden nur ein Anrecht auf das Gewinnkonto L haben.

19.4 Die Versammlung wird unter gebührender Beachtung der Bestimmungen aus den nachfolgenden Absätzen entscheiden, welcher Teil des Gewinns rückgestellt werden soll, welcher Teil verteilt werden soll und welcher Teil den Gewinnkonten zugeteilt oder im Falle von Verlusten von den Gewinnkonten abgezogen wird.

19.5 Unter gebührender Beachtung der Bestimmungen des Artikels 19 wird ein fester Prozentsatz von drei Prozent (3%) des verteilbaren Gewinns den Gewinnkonten S und L zugefügt. Dieser Prozentsatz wird auf der Grundlage des Status (i) in den Gewinnkonten S und L vor Gewinnverteilung und (ii) in den Agio-Rücklagenkonten SII und LII berechnet werden. Wenn ein Gewinnkonto ein negatives Saldo aufweist werden Zinsen in Höhe von drei Prozent (3%) berechnet.

19.6 Wenn nach Zufügung der in Artikel 19.5 erwähnten Zinsen ein Gewinn bleibt, dann wird dieser Gewinn den Gewinnkonten S und L proratarisch nach den nominalen Beteiligungen der jeweiligen S- und L-Geschäftsanteile zugeteilt.

19.7 Wenn nach Zufügung der oben in Artikel 19.5 erwähnten Zinsen ein Verlust bleibt, dann wird dieser Verlust von den Gewinnkonten S und L proratarisch nach den nominalen Beteiligungen der jeweiligen S- und L-Geschäftsanteile abgezogen.

19.8 Die Gesellschaft kann zwischenzeitige Ergänzungen zu den Gewinnkonten machen, wenn alle Gesellschafter dies durch ein einstimmiges Votum bei einem Treffen unter den folgenden Bedingungen beschliessen:

(i) Ein Rechenschaftsbericht oder eine Bestandsliste oder ein Bericht wird durch die Geschäftsführung verfasst;

(ii) Dieser Rechenschaftsbericht oder diese Bestandsliste oder dieser Bericht zeigt, dass ausreichende Mittel zur Verteilung zur Verfügung stehen, wobei es das Verständnis aller sein soll, dass der zu verteilende Betrag den seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinn, erhöht um den Gewinnvortrag und verteilbare Rückstellungen aber gemindert um den Verlustvortrag und die Summen, die der gesetzlichen Rücklage zuzuteilen sind, nicht überschreiten soll;

(iii) Es wurde Sicherheit erlangt, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind".

Die Gesellschafter beschließen Abschnitt VII (Begriffsbestimmungen) der

Satzung zu ändern und beschließen, die Begriffsbestimmungen des T-Agio-Rücklagenkontos und des T Agio-Rücklagenkontos II zu entfernen.

Daher ist Abschnitt VII (Begriffsbestimmungen) der Satzung wie folgt zu lesen:

" 22. In dieser Satzung haben die unten aufgeführten Begriffe folgende Bedeutung:

Geschäftsführung sind die von Zeit zu Zeit bestehenden Geschäftsführer der Gesellschaft.

Hauptversammlung ist die Hauptversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft.

L Agio-Rücklagenkonto hat die Bedeutung wie in Artikel 5.3 der Satzung festgesetzt.

L Agio-Rücklagenkonto II hat die Bedeutung wie in Artikel 5.3 der Satzung festgesetzt.

S Agio-Rücklagenkonto hat die Bedeutung wie in Artikel 5.3 der Satzung festgesetzt.

S Agio-Rücklagenkonto II hat die Bedeutung wie in Artikel 5.3 der Satzung festgesetzt.

Geschäftsanteile sind die Geschäftsanteile der jeweiligen Klassen im Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) am Stammkapital der Gesellschaft.

Aufsichtsrat ist der von Zeit zu Zeit bestehende Aufsichtsrat der Gesellschaft.

Aufsichtsratsdirektoren meint die Mitglieder des Aufsichtsrates von Zeit zu Zeit".

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Register der Gesellschafter der Gesellschaft zu ändern, um die oben genannten Änderungen wiederzuspiegeln, wobei jedem Manager der Gesellschaft, der alleine agiert, die umfassende Vollmacht zu-

kommen soll, für die Gesellschaft die Eintragung der Abschaffung der Klasse T-Geschäftsanteile in das Register der Gesellschafter der Gesellschaft zu vollziehen und alle Formalitäten im Zusammenhang damit zu erledigen (inklusive zwecks Vermeidung von Zweifeln die Einreichung und Veröffentlichung von Dokumenten mit den zuständigen Behörden in Luxemburg).

Kostenschätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben jeglicher Art, welche von der Gesellschaft als Folge der vorliegenden Urkunde getragen werden müssen, werden auf 1.000,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, daß auf Anfrage der oben genannten Parteien die vorliegende Urkunde auf Englisch formuliert ist, gefolgt von einer deutschen Version, und auf Bitte der gleichen erscheinenden Parteien, dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Version Vorrang hat.

Womit die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg erstellt ist, im Jahr und am Tage wie oben beschrieben.

Das Dokument wurde den Bevollmächtigten der erscheinenden Parteien verlesen, die Bevollmächtigten der erscheinenden Parteien haben zusammen mit mir, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2074. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010024893/268.

(100019572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Marim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.726.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 08 février 2010 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en qualité d'Administrateur de:

- Monsieur François WINANDY, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Et décide de l'élection, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire de:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les Administrateurs et le Commissaire aux comptes sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 08 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010025332/26.

(100021267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Wendron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.680.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 8 février 2010, Monsieur Matthijs BOGERS, Administrateur avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé également président du Conseil d'Ad-

ministration de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour *Wendron S.A.*

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010025326/16.

(100021396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

PPF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 101.390.

—
Extrait des décisions de l'associée unique du 4 janvier 2010

La société anonyme de droit français POMONA SA ayant son siège social à F-92164 Antony, 2 et 4, place du Général de Gaulle, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, (Hauts-de-Seine), sous le numéro 552 044 992, agissant en sa qualité d'associée unique de la société de droit luxembourgeois PPF LUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire (ci-après "Société"),

a pris en date de ce jour entre autres la résolution suivante:

La société, décide de nommer Monsieur Fabrice GUYOT, né le 17 août 1964 à ST Nazaire (F), demeurant actuellement à F-75016 PARIS (F), 20, Rue de Longchamp, au poste de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Stéphane ANTIGLIO ayant cessé toute fonction dans la société.

Pétange, le 4 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

La société

Référence de publication: 2010025234/20.

(100021270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Le Bilan au 31.07.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025417/10.

(100021037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Jade Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 28.507.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *JADE SOPARFI S.à r.l.*

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010024409/12.

(100019250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

BRW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 151.170.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herr Reiner BLADT, Ingenieur, Ehegatte von Frau Ulrike SCHMITT, wohnhaft in D-66706 Perl, Sierckerstrasse 10.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BRW S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bech-Kleinmacher. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind:

- der Hoch- und Tiefbau sowie der Vertrieb von schlüsselfertigen Bauten,
- der Zimmereibetrieb,
- der Handel mit Baumaterialien, Baumaschinen und Utensilien jeglicher Art, sowie ferner
- der Kauf, Verkauf, die Vermietung und Verwertung jeglicher Immobilien, sowie die Vermittlung im Rahmen einer Immobilienagentur.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industriellen, kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren und immobilaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000,-), welche integral durch Herr Reiner BLADT, Ingenieur, wohnhaft in D-66706 Perl, Sierckerstrasse 10, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend zwei hundert Euro (€ 1.200,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Reiner BLADT, Ingenieur, wohnhaft in D-66706 Perl, Sierckerstrasse 10.
 - b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin.
- WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. BLADT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 février 2010. Relation: ECH/2010/164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Henri BECK, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Junglinster, den 09. Februar 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010025156/111.

(100021223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

T and C HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.781.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 octobre 2009.

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale

- décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Emilie ZANNIER demeurant 2 Place de Traînant CH-1223 COLOGNY (Suisse) et accepte sa nomination au poste de Présidente du Conseil d'Administration

- décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Roger ZANNIER demeurant 2 Place de Traînant CH-1223 COLOGNY (Suisse)

- constate changement d'adresse professionnelle de Monsieur Pascal HENNUY du 6, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide le renouveler son mandat d'administrateur

- décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Roger ZANNIER demeurant 2 Place de Traînant CH-1223 COLOGNY (Suisse)

- constate la modification de la dénomination sociale de la société JAWER (Luxembourg) SA en Jawer Consulting SA ainsi que son changement d'adresse du 6, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de renouveler le mandat au poste de Commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025913/24.

(100022060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Fiparel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.055.

—
Rectificatif concernant le bilan 2008 déposé au RCS le 02.07.2009, réf. L090096468.04

Un rectificatif du bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010024407/16.

(100019229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Fiparel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.055.

Rectificatif concernant le bilan 2007 déposé au RCS le 26.06.2009, réf. L090092505.04

Un rectificatif du bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010024408/16.

(100019230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Fern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.065.548,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.664.

Rectificatif de l'acte déposé le 15/05/208 n° de dépôt: L080070300

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Cerberus Fern Holdings Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, recorded with the Registrar of Companies under number 36900, here represented by Ms Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2007 in New York which remained attached and has been registered with the previous deed, hereinafter referred to, signed on December 31, 2007 before Maître Martine Schaeffer, Number 3110 of her Répertoire.

Such appearing party is the sole member of Fern S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.664, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3rd of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 3rd of March 2005, number 190. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer on the 31th of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 3rd of June 2008, number 1360 (hereafter the "Company") registered with the enregistrement in Luxembourg on January 8th, 2008, under number LAC/2008/1088 and deposited with the Register of Commerce under the following reference: L 0800 70300.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Sole resolution

Whereas the sole member appeared in front of the notary Martine Schaeffer on December 31, 2007 in order to increase the share capital of the Company from two million five hundred sixteen thousand three hundred eighty-seven US Dollars (USD 2,516,387) up to ten million sixty-five thousand five hundred forty-eight US Dollars (USD 10,065,548) through the issue of one hundred forty-two thousand four hundred thirty-seven (142,437) shares, having a par value of fifty-three US Dollars (USD 53) each.

However, the minutes of the meeting recorded erroneous subscription prices and amounts to be allocated to the Company' share premium.

Therefore the resolutions of December 31, 2007 should be read as follows:

"First resolution:

The sole shareholder resolved to increase the share capital from its current amount of two million five hundred sixteen thousand three hundred eighty-seven US Dollars (USD 2,516,387) up to ten million sixty-five thousand five hundred forty-

eight US Dollars (USD 10,065,548) through the issue of one hundred forty-two thousand four hundred thirty-seven (142,437) shares, having a par value of fifty-three US Dollars (USD 53) each.

All of the one hundred forty-two thousand four hundred thirty-seven (142,437) shares have been subscribed as follows:

- Fern II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, recorded under the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 108.388 subscribes for 47,479 shares at a total price of USD 107,979,280.51 out of which USD 2,516,387 shall be allocated to the share capital and USD 105,462,893.51 shall be allocated to the share premium;

- Fern III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, recorded under the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 108.389 subscribes for 47,479 shares at a total price of USD 107,981,989.34 out of which USD 2,516,387 shall be allocated to the share capital and USD 105,465,602.34 shall be allocated to the share premium; and

- Fern IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, recorded under the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 108.390 subscribes 47,479 shares at a total price of USD 107,982,760.10 out of which USD 2,516,387 shall be allocated to the share capital and USD 105,466,373.10 shall be allocated to the share premium;

all represented by Mrs Corinne Petit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxies, given in Luxembourg, on December 27, 2007.

Cerberus Fern Holdings Ltd, pre-named, has waived its preferential subscription right.

Second resolution:

Following the issue of the one hundred forty-two thousand four hundred thirty-seven (142,437) new shares, said issued shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of Fern II S.à r.l., pre-named, Fern III S.à r.l., pre-named, and Fern IV S.à r.l., pre-named, as provided for in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution:

The contribution made by Fern II S.à r.l., Fern III S.à r.l. and Fern IV S.à r.l. against the issuance of shares in the Company represents all of their assets and liabilities, consisting of:

Fern II S.à r.l.

Assets:

- 1) 9,734,239 shares in Aercap Holdings N.V. of a total amount of USD 197,994,421.26;
- 2) cash at ABN AMRO Bank Curacao N.V. of EUR 1,397.60 (equivalent to USD 2,067.19);
- 3) cash at ABN AMRO Bank Curacao N.V. of USD 13,074.56.

Liabilities:

- 4) Provision of KPMG fees of EUR 10,000 (equivalent to USD 14,791);
- 5) Provision of Arendt & Medernach fees of EUR 6,250 (equivalent to USD 9,244.37);
- 6) Provision of Equity Trust fees of EUR 3,750 (equivalent to USD 5,546.62);
- 7) Provision of Notary fees of EUR 2,500 (equivalent to USD 3,697.75);
- 8) Provision of income corporate tax of EUR 49,844.45 (equivalent to USD 73,724.92);
- 9) Provision of municipal business tax of EUR 14,868.75 (equivalent to USD 21,992.37);
- 10) Provision of net worth tax of EUR 260.62 (equivalent to USD 385.49);
- 11) Loan from Cerberus funds of USD 4,768.56;
- 12) Loan from Cerberus funds of EUR 67,165.85 (equivalent to USD 99,345.01);
- 13) 157,633 preferred equity certificates of USD 8,354,549 issued by Fern II S.à r.l.;
- 14) 1,498,183 preferred equity certificates of USD 79,403,699 issued by Fern II S.à r.l.;
- 15) 1,196 preferred equity certificates of USD 63,388 initially issued by Fern GP S.à r.l.;
- 16) Interest on preferred equity certificates of USD 421,832.16;
- 17) Interest loan payable from Fern GP S. à r.l. of USD 815,821;
- 18) Interest payable on investor loan from Fern GP S.à r.l. of USD 733,283.50;
- 19) Invoice of the domiciliation agent of EUR 2,848.86 (equivalent to USD 4,213.75).

If it were shown that Fern II S.à r.l. had any further assets or liabilities other than those listed above, such assets and/or liabilities are also contributed to the Company through the present deed.

Fern III S.à r.l.

Assets:

- 1) 9,734,239 shares in Aercap Holdings N.V. of a total amount of USD 197,994,421.26;
- 2) cash at ABN AMRO Bank Curacao N.V. of EUR 1,966.18 (equivalent to USD 2,908.17);
- 3) cash at ABN AMRO Bank Curacao N.V. of USD 13,074.56.

Liabilities:

- 1) Provision of KPMG fees of EUR 10,000 (equivalent to USD 14,791);
- 2) Provision of Arendt & Medernach fees of EUR 6,250 (equivalent to USD 9,244.37);
- 3) Provision of Equity Trust fees of EUR 3,750 (equivalent to USD 5,546.62);
- 4) Provision of Notary fees of EUR 2,500 (equivalent to USD 3,697.75);
- 5) Provision of income corporate tax of EUR 50,416.45 (equivalent to USD 74,570.97);
- 6) Provision of municipal business tax of EUR 15,056.25 (equivalent to USD 22,269.70);
- 7) Provision of net worth tax of EUR 260.62 (equivalent to USD 385.49);
- 8) Loan from Cerberus funds of USD 5,036.71;
- 9) Loan from Cerberus funds of EUR 64,818.90 (equivalent to USD 95,873.63);
- 10) 157,633 preferred equity certificates of USD 8,354,549 issued by Fern II S.à r.l.;
- 11) 1,498,187 preferred equity certificates of USD 79,403,911 issued by Fern II S.à r.l.;
- 12) 1,196 preferred equity certificates of USD 63,388 initially issued by Fern GP S.à r.l.;
- 13) Interest on preferred equity certificates of USD 421,832.16;
- 14) Interest loan payable from Fern GP S. à r.l. of USD 815,821;
- 15) Interest payable on investor loan from Fern GP S.à r.l. of USD 733,283.50;
- 16) Invoice of the domiciliation agent of EUR 2,848.86 (equivalent to USD 4,213.75).

If it were shown that Fern III S.à r.l. had any further assets or liabilities other than those listed above, such assets and/or liabilities are also contributed to the Company through the present deed.

Fern IV S.à r.l.

Assets:

- 1) 9,734,239 shares in Aercap Holdings N.V. of a total amount of USD 197,994,421.26;
- 2) cash at ABN AMRO Bank Curacao N.V. of EUR 2,901.69 (USD 4,293.09);
- 3) cash at ABN AMRO Bank Curacao N.V. of USD 12,717.61.

Liabilities:

- 1) Provision of KPMG fees of EUR 10,000 (equivalent to USD 14,791);
- 2) Provision of Arendt & Medernach fees of EUR 6,250 (equivalent to USD 9,244.37);
- 3) Provision of Equity Trust fees of EUR 3,750 (equivalent to USD 5,546.62);
- 4) Provision of Notary fees of EUR 2,500 (equivalent to USD 3,697.75);
- 5) Provision of income corporate tax of EUR 50,393.57 (equivalent to USD 74,537.12);
- 6) Provision of municipal business tax of EUR 15,048.75 (equivalent to USD 22,258.61);
- 7) Provision of net worth tax of EUR 260.62 (equivalent to USD 385.49);
- 8) Loan from Cerberus funds of USD 4,903.81;
- 9) Loan from Cerberus funds of EUR 65,005.53 (equivalent to USD 96,149.68);
- 10) 157,633 preferred equity certificates of USD 8,354,549 issued by Fern II S.a r.l.;
- 11) 1,498,190 preferred equity certificates of USD 79,404,070 issued by Fern II S.a r.l.;
- 12) 1,196 preferred equity certificates of USD 63,388 initially issued Fern GP S.a r.l.;
- 13) Interest on preferred equity certificates of USD 421,832.16;
- 14) Interest loan payable from Fern GP S. a r.l. of USD 815,821;
- 15) Interest payable on investor loan from Fern GP S.a r.l. of USD 733,283.50;
- 16) Invoice of the domiciliation agent of EUR 2,848.86 (equivalent to USD 4,213.75).

If it were shown that Fern IV S.a r.l. had any further assets or liabilities other than those listed above, such assets and/or liabilities are also contributed to the Company through the present deed.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of the contribution of seven million five hundred forty-nine thousand one hundred sixty-one US Dollars (USD 7,549,161) as share capital and three hundred sixteen million three hundred ninety-four thousand eight hundred sixty-eight US Dollars and ninety-five cents (USD 316,394,868.95) as share premium.

Third resolution (unchanged):

As a consequence of the above resolutions, Article 5, paragraph 1, of the Articles of Association of the Company has been amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at ten million sixty-five thousand five hundred forty-eight US Dollars (USD 10,065,548) represented by one hundred eighty-nine thousand nine hundred sixteen (189,916) shares, having a par value of fifty-three US Dollars (USD 53) each."

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in a European Union Member State, the Company requests under Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Cerberus Fern Holdings Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Bermudes, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11 Bermudes, enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 36900, ici représentée par Mlle Frédérique Davister, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui est restée annexée et enregistrée avec le précédent acte, ci-dessous référencé, signé pardevant Maître Martine Schaeffer, en date du 31 décembre 2007, Numéro 3110 de son répertoire.

Le comparant est l'associé unique de Fern S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 104.664, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mars 2005, numéro 190. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juin 2008, numéro 1360 (ci après la "Société") enregistrée le 8 janvier 2008 sous le numéro LAC/2008/1088 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L 0800 70300.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

Attendu que l'associé unique a comparu devant le notaire Martine Schaeffer le 31 décembre 2007 afin d'augmenter le capital social de la Société de deux millions cinq cent seize mille trois cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 2.516.387) jusqu'à dix millions soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit US Dollars (USD 10.065.548) par l'émission de cent quarante-deux mille quatre cent trente-sept (142.437) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante-trois US Dollars (USD 53) chacune.

Cependant, les minutes de l'assemblée ont enregistré d'inexactes prix de souscription et montants alloués à la prime d'émission de la Société.

En conséquence, les résolutions du 31 décembre 2007 devraient être lues comme suit:

"Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de deux millions cinq cent seize mille trois cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 2.516.387) jusqu'à dix millions soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit US Dollars (USD 10.065.548) par l'émission de cent quarante-deux mille quatre cent trente-sept (142.437) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante-trois US Dollars (USD 53) chacune.

L'intégralité des cent quarante-deux mille quatre cent trente-sept (142.437) parts sociales a été souscrite comme suit:

- Fern II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 108.388 a souscrit 47,479 parts sociales à un prix total de USD 107.979.280,51 desquels USD 2.516.387 seront alloués au capital social et USD 105.462.893,51 à la prime d'émission;

- Fern III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des

Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 108.389 a souscrit 47,479 parts sociales à un prix total de USD 107.981.989,34 desquels USD 2.516.387 seront alloués au capital social et USD 105.465.602,34 à la prime d'émission; et,

- Fern IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 108.390 a souscrit 47.479 parts sociales à un prix total de USD 107.982.760,10 desquels USD 2.516.387 seront alloués au capital social et USD 105.466.373,10 à la prime d'émission.

Toutes représentées par Madame Corinne Petit, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Cerberus Fern Holdings Ltd, prénommée, a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Seconde résolution:

Suite à l'émission des cent quarante-deux mille quatre cent trente-sept (142.437) nouvelles parts sociales, lesdites parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature de la totalité du patrimoine actif et passif de Fern II S.à r.l., pré-qualifiée, Fern III S.à r.l., pré-qualifiée, et Fern IV S.à r.l., pré-qualifiée, en vertu de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par Fern II S.à r.l., Fern III S.à r.l. et Fern IV S.à r.l. en échange de l'émission de parts sociales de la Société représente la totalité du patrimoine actif et passif de Fern II S.à r.l., Fern III S.à r.l. et Fern IV S.à r.l., ces patrimoines se composant de:

Fern II S.à r.l.:

Actifs:

- 1) 9.734.239 actions dans Aercap Holdings N.V. pour un montant total de USD 197.994.421,26;
- 2) fonds disponibles auprès de l'ABN AMRO Curacao N.V. de EUR 1.397,60 (équivalent à USD 2.067,19);
- 3) fonds disponibles auprès de IABN AMRO Curacao N.V. d'USD 13.074,56.

Passifs:

- 1) Provision de KPMG de EUR 10.000 (équivalent à USD 14.791);
- 2) Provision d'Arendt & Medernach de EUR 6.250 (équivalent à USD 9.244,37);
- 3) Provision d'Equity Trust de EUR 3.750 (équivalent à USD 5.546,62);
- 4) Provision du notaire de EUR 2.500 (équivalent à USD 3.697,75);
- 5) Provision de l'impôt des sociétés de EUR 49.844,45 (équivalent à USD 73.724,92);
- 6) Provision de l'impôt communal de EUR 14.868,75 (équivalent à USD 21.992,37);
- 7) Provision de l'impôt sur la fortune de EUR 260,62 (équivalent à USD 385,49);
- 8) Prêt de Cerberus de USD 4.768,56;
- 9) Prêt de Cerberus de EUR 67.165,85 (équivalent à USD 99.345,01);
- 10) 157.633 preferred equity certificates de USD 8.354.549 émis par Fern II S.à r.l.;
- 11) 1.498.183 preferred equity certificates de USD 79.403.699 émis par Fern II S.à r.l.;
- 12) 1.196 preferred equity certificates de USD 63.388 initialement émis par Fern GP S.à r.l.;
- 13) Intérêts sur les preferred equity certificates de USD 421.832,16;
- 14) Intérêts payables de Fern GP S.à r.l. de USD 815.821;
- 15) Intérêts payables sur un prêt investisseur de Fern GP S.à r.l. de USD 733.283,50;
- 16) Facture du domiciliaire de EUR 2.848,86 (équivalent à USD 4.213,75).

Au cas où il serait démontré que Fern II S.à r.l. posséderait des éléments actifs ou passifs autres que ceux énumérés ci-dessus, ces éléments actifs et/ou passifs sont également apportés à la Société par le présent acte.

Fern III S.à r.l.:

Actifs:

- 1) 9.734.239 actions dans Aercap Holdings N.V. pour un montant total de USD 197.994.421,26;
- 2) fonds disponibles auprès de l'ABN AMRO Curacao N.V. de EUR 1.966,18 (équivalent à USD 2.908,17);
- 3) fonds disponibles auprès de IABN AMRO Curacao N.V. d'USD 13.074,56.

Passifs:

- 1) Provision de KPMG de EUR 10.000 (équivalent à USD 14.791);
- 2) Provision d'Arendt & Medernach de EUR 6.250 (équivalent à USD 9.244,37);
- 3) Provision d'Equity Trust de EUR 3.750 (équivalent à USD 5.546,62);
- 4) Provision du notaire de EUR 2.500 (équivalent à USD 3.697,75);
- 5) Provision de l'impôt des sociétés de EUR 50.416,45 (équivalent à USD 74.570,97);

- 6) Provision de l'impôt communal de EUR 15.056,25 (équivalent à USD 22.269,70);
- 7) Provision de l'impôt sur la fortune de EUR 260,62 (équivalent à USD 385,49);
- 8) Prêt de Cerberus de USD 5.036,71;
- 9) Prêt de Cerberus de EUR 64.818,90 (équivalent à USD 95.873,63);
- 10) 157.633 preferred equity certificates de USD 8.354.549 émis par Fern II S.à r.l.;
- 11) 1.498.187 preferred equity certificates de USD 79.403.911 émis par Fern II S.à r.l.;
- 12) 1.196 preferred equity certificates de USD 63.388 initialement émis par Fern GP S.à r.l.;
- 13) Intérêts sur les preferred equity certificates de USD 421.832,16;
- 14) Intérêts payables de Fern GP S.à r.l. de USD 815.821;
- 15) Intérêts payables sur un prêt investisseur de Fern GP S.à r.l. de USD 733.283,50;
- 16) Facture du domiciliataire de EUR 2.848,86 (équivalent à USD 4.213,75).

Au cas où il serait démontré que Fern III S.à r.l. posséderait des éléments actifs ou passifs autres que ceux énumérés ci-dessus, ces éléments actifs et/ou passifs sont également apportés à la Société par le présent acte.

Fern IV S.à r.l.:

Actifs:

- 1) 9.734.239 actions dans Aercap Holdings N.V. pour un montant total de USD 197.994.421,26;
- 2) fonds disponibles auprès de l'ABN AMRO Curacao N.V. de EUR 2,901.69 (équivalent à USD 4,293.09);
- 3) fonds disponibles auprès de l'ABN AMRO Curacao N.V. d'USD 12.717,61.

Passifs:

- 1) Provision de KPMG de EUR 10.000 (équivalent à USD 14.791);
- 2) Provision d'Arendt & Medernach de EUR 6.250 (équivalent à USD 9.244,37);
- 3) Provision d'Equity Trust de EUR 3.750 (équivalent à USD 5.546,62);
- 4) Provision du notaire de EUR 2.500 (équivalent à USD 3.697,75);
- 5) Provision de l'impôt des sociétés de EUR 50.393,57 (équivalent à USD 74.537,12);
- 6) Provision de l'impôt communal de EUR 15.048,75 (équivalent à USD 22.258,61);
- 7) Provision de l'impôt sur la fortune de EUR 260,62 (équivalent à USD 385,49);
- 8) Prêt de Cerberus de USD 4.903,81;
- 9) Prêt de Cerberus de EUR 65.005,53 (équivalent à USD 96.149,68);
- 10) 157.633 preferred equity certificates de USD 8.354.549 émis par Fern II S.à r.l.;
- 11) 1.498.190 preferred equity certificates de USD 79.404.070 émis par Fern II S.à r.l.;
- 12) 1.196 preferred equity certificates de USD 63.388 initialement émis par Fern GP S.à r.l.;
- 13) Intérêts sur les preferred equity certificates de USD 421.832,16;
- 14) Intérêts payables de Fern GP S.à r.l. de USD 815.821;
- 15) Intérêts payables sur un prêt investisseur de Fern GP S.à r.l. de USD 733.283,50;
- 16) Facture du domiciliataire de EUR 2.848,86 (équivalent à USD 4.213,75).

Au cas où il serait démontré que Fern IV S.à r.l. posséderait des éléments actifs ou passifs autres que ceux énumérés ci-dessus, ces éléments actifs et/ou passifs sont également apportés à la Société par le présent acte.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de sept millions cinq cent quarante-neuf mille cent soixante et un US Dollars (USD 7.549.161) alloués au capital social et de trois cent seize millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-huit US Dollars et quatre-vingt-quinze centimes (USD 316.394.868,95) alloués à la prime d'émission a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution (inchangée)

A la suite des résolutions précédentes, l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix millions soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit US Dollars (USD 10.065.548) représenté par cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent seize (189.916) parts sociales, d'une valeur de cinquante-trois US Dollars (USD 53) chacune."

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de la totalité du patrimoine actif et passif d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57351. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010025083/318.

(100021386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

De Ferrari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.288.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 décembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009, LAC/2009/56868, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société:
8-10 RUE JEAN MONNET L-2180 LUXEMBOURG

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2010.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010025893/22.

(100021788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

SSP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.210.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2009

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que gérant de catégorie B de la société Lux Business Management Sarl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B de la société, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010023808/17.

(100020153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Sia World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 86.638.

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SIA WORLD S.A.", avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.638 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 963 du 25 juin 2002 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la Société Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, J. Rodrigues, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} février 2010. Relation: RED/2010/140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 février 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010026399/49.

(100022701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.